



Strasbourg, le 23 juin 2025

Monsieur Jacques WITKOWSKI
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
"Le Longeau" - Route de Lessy -
Rozérieulles
BP 30019
57161 MOULINS LES METZ CEDEX

Nos réf. : J16/SSi-02/AN-ADRA-CCA-GE-CDAFAL68-UFCQC68/2025

Objet : Financement des mesures consécutives à la pollution aux PFAS
des captages d'eau potable du secteur de Saint-Louis

Copie à : Président de Saint-Louis Agglomération ; Sous-Préfet de Mulhouse ;
Agence Régionale de Santé (ARS) ; Directeur Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
Monsieur le Préfet de Région Grand Est,

La situation de dégradation des captages d'eau potable du secteur de Saint Louis dans le Haut Rhin et les conséquences sur la qualité de l'eau pour la consommation humaine ont conduit le Préfet du Haut-Rhin à diligenter un arrêté de restriction de la consommation pour les personnes vulnérables. Les causes de cette pollution aux PFAS ont été identifiées et pointent l'utilisation de mousse anti-incendie par la plateforme aéroportuaire de Bâle-Mulhouse.

Pour faire face à cette situation des mesures de réparation et de gestion ont été annoncées dans un communiqué adressé à la population. Elles nécessiteraient l'engagement d'un montant de plus de 20 millions d'euros mettant en lumière l'importance des coûts curatifs des problématiques liées à l'eau.

Conscientes des enjeux pour les consommateurs impactés par cette pollution, les associations signataires de ce courrier souhaitent toutefois attirer votre attention sur les annonces qui laissent à penser que ce sont les citoyens qui, par l'intermédiaire de la redevance sur l'eau, viendraient financer les travaux à engager.

Ce précédent serait lourd de conséquences. D'une part il reviendrait sur une position constante de l'Agence de l'Eau qui affecte ses crédits à des mesures préventives et non curatives ; d'autre part, il créerait un précédent dangereux au regard de l'omni-pollution de nos puits de captages par de très nombreuses molécules et de la volonté, dès lors, d'appliquer, partout où cela s'avèrera nécessaire dans le futur, la même règle de « pollueur-payeur ».

Le financement des mesures est donc à rechercher auprès des véritables responsables de cette pollution. Le principe de « pollueur-payeur », inscrit dans la loi, se doit d'être mobilisé totalement.

Il nous apparaît que tant la plateforme aéroportuaire que les producteurs des produits, les organes ayant autorisé l'utilisation et plus largement l'ensemble des acteurs qui ont, au cours des années, rendu possible cette pollution des puits captants, doivent aujourd'hui prendre leurs responsabilités dans l'effacement de la source de pollution et dans la recherche de solutions pour permettre aux citoyens du bassin de St Louis de retrouver, au plus vite, une eau potable de qualité. Il convient de clarifier, et de porter à la connaissance du public les responsabilités de chacun dans ce dossier.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir réaffirmer que les principes qui ont guidé l'action de l'Agence de l'Eau au cours des dernières décennies ne sont pas remis en cause sur ce dossier et que les éventuels fonds qui pourraient être mobilisés le sont sur des axes préventifs. Par ailleurs nous demandons fermement que les citoyens, et consommateurs ne subissent pas les conséquences financières au travers de la redevance eu égard au fait que ces derniers ont déjà à subir des restrictions qui sont lourdes et des potentielles questions sanitaires liées à la consommation d'une eau fortement dégradée.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons conforme à notre demande, nous vous saurions gré de faire part de ce courrier aux administrateurs de l'Agence et vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, en l'expression de nos cordiales salutations.



Bruno WOLLENSCHNEIDER
Président ADRA



Michèle GROSJEAN
Présidente Alsace Nature



Marie-José CAILLER
Présidente CCA-GE



Christiane KOBEL
Présidente CDAFAL 68



Béatrice ADAM
Présidente UFC Que Choisir 68

Contacts :

- Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse (ADRA), 16 rue de Leymen 68300 Saint-Louis
- Alsace Nature, 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg
- Chambre de Consommation Alsace et Grand Est, 7 rue de la Brigade Alsace-Lorraine 67000 Strasbourg
- Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques 68 (CDAFAL), 3 rue Georges Risler 68100 Mulhouse
- UFC Que Choisir 68, 4 avenue Clémenceau 68100 Mulhouse